



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 42/2005A.R.H/I.S.
portant nomination des membres de la Commission de l'Activité Libérale
du GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION

.....
LE DIRECTEUR DE L' AGENCE REGIONALE DE L' HOSPITALISATION

-
- VU le Code de la Santé Publique ;
 - VU le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;
 - VU le décret n° 87-944 du 25 novembre 1987 modifié relatif à l'exercice d'une activité libérale par les praticiens hospitaliers à temps plein dans les établissements d'hospitalisation publics ;
 - VU le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;
 - VU le décret n° 2001 – 367 du 25 avril 2001 modifié par le décret n° 2005-20 du 11 janvier 2005 relatif à l'exercice susvisé et modifiant le Code de la Santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d' Etat) ;
 - VU le décret du 22 janvier 2004 portant nomination du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l' Ordre des Médecins de la Réunion et les désignations de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, du Conseil d' Administration et de la Commission Médicale d'Etablissement du Groupe Hospitalier Sud Réunion ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La **COMMISSION D'ACTIVITE LIBERALE** du **GROUPE HOSPITALIER SUD REUNION** est composée comme suit, et ce pour une durée de trois ans à compter du 9 janvier 2005 :

*** Représentant du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins**

- Monsieur le Docteur Jean-François CORDIER

*** Représentants du Conseil d' Administration parmi ses membres non médecins**

- Maître Roland MOTAIS DE NARBONNE
- Monsieur Alain PAYET

.../...

* **Représentant de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales**

- Madame le Docteur Marion ARBES

* **Représentant de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale**

- Madame Nicole NAGRE

* **Praticiens exerçant une activité libérale désignés par la Commission Médicale d' Etablissement**

- Monsieur le Docteur Alain ALIAMUS
- Monsieur le Docteur Marc BINTNER

* **Praticien n'exerçant pas d'activité libérale désigné par la Commission Médicale d' Etablissement**

- Monsieur le Docteur Denis ROUSSEAU

ARTICLE 2 : Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

SAINT DENIS, le 03 juin 2005

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation

Antoine PERRIN